



RAPPORT DE TRANSPARENCE

Exercice clos au 31 octobre 2024



Conformément à l'article R.823-21 du Code du Commerce, ECA publie son rapport annuel de transparence. Il fournit l'ensemble des informations requises relatives à la gouvernance et à la performance du cabinet durant l'exercice 2023-2024.

ECA est un groupe indépendant d'audit, d'expertise comptable et de conseil, membre du réseau international Moore Global.

Sommaire :

PRÉSENTATION DE NOTRE GROUPE	3
CHIFFRES CLÉS	4
GOUVERNANCE	5
NOTRE CAPITAL HUMAIN	7
FORMATION ET COMPÉTENCES	8
RÉSEAU MOORE GLOBAL	9
ASSOCIATION ATH	11
GESTION DES RISQUES	12

PRÉSENTATION DE NOTRE GROUPE

Organisation du groupe ECA

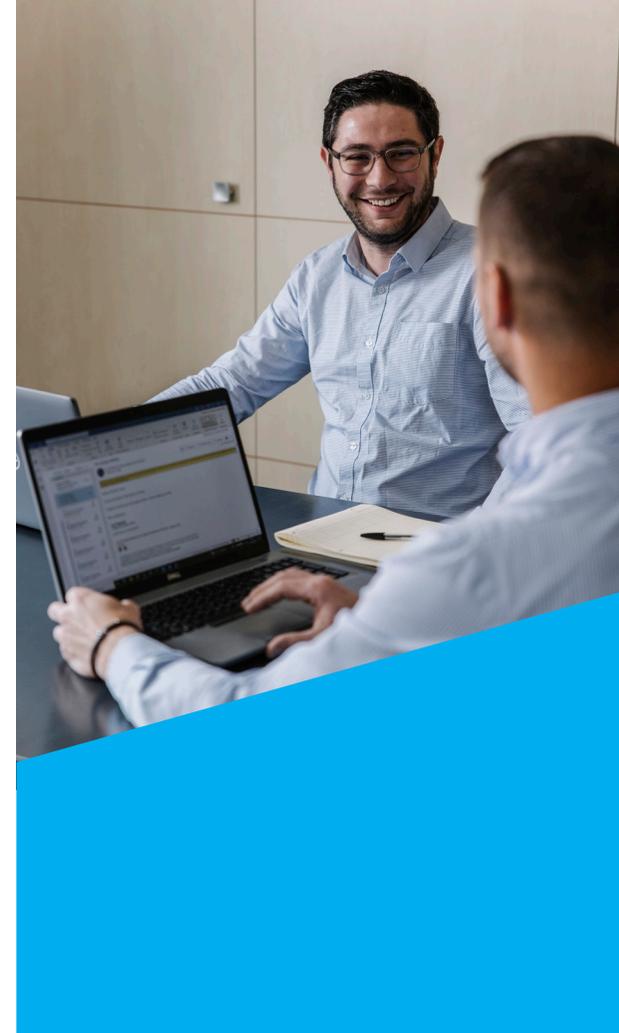
Fondé en 1974, le groupe ECA exerce des activités de commissariat aux comptes, d'expertise comptable et de conseils auprès de PME et groupes issus de secteurs d'activités variés.

Au 31 octobre 2024, le groupe est constitué des entités ci-contre.

A l'exception des entités Le Pôle RH et totum Avocats, toutes les entités du groupe sont dotées du statut de contrôle légal du fait de leur inscription sur la liste établie par la Haute Autorité de l'Audit (H2A).

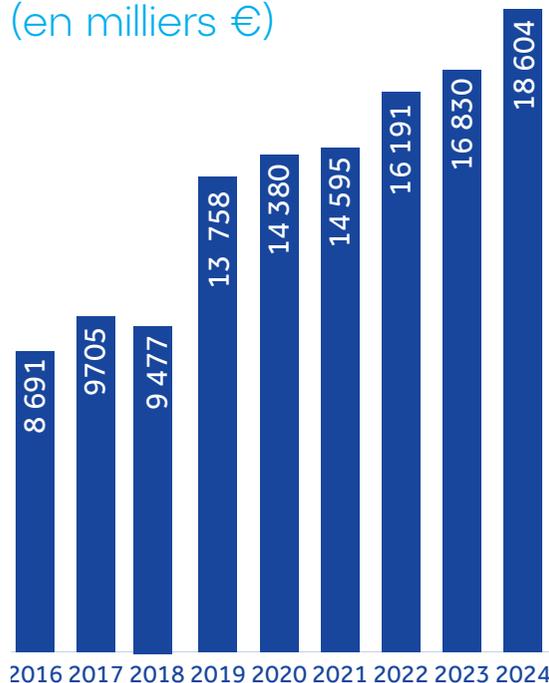
Entités du groupe ECA au 31 octobre 2024

- **EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT SAS**
capital social de 136 000,00 €
- **C.A.D. Comptabilité Audit Développement SAS**
au capital social de 206 000,00 €
- **CMS Experts Associés SAS**
au capital social de 200 000,00 €
- **Gelas Audit SAS**
au capital social de 175 000,00 €
- **Le Pôle RH SAS**
au capital social de 40 000,00 €
- **totum Avocats SERL**
au capital social de 5 100,00 €

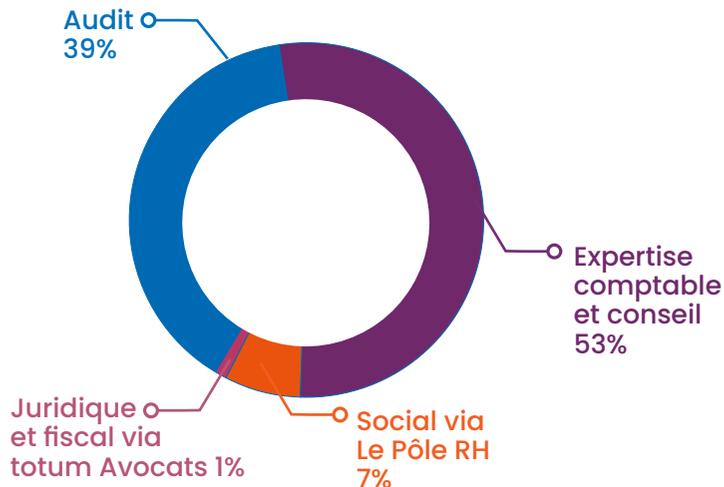


CHIFFRES CLÉS

Évolution des honoraires (en milliers €)



Répartition des honoraires



Références sur la clôture 2024

Entités d'intérêt public au sens de la définition découlant de l'Ordonnance n°2017-484 du 6 avril 2017 :

- Tonnellerie François Frères

Détails des honoraires liés aux missions d'audit

Honoraires de contrôle légal des EIP et des sociétés filiales	390 k€
Honoraires de contrôle légal des autres entités (non EIP et non filiales d'EIP)	8197 k€
Honoraires des services autres que d'audit autorisés	584 k€
Honoraires des prestations en dehors des certifications*	56 k€

* d'après les déclarations d'activités 2023

GOUVERNANCE

Les associés

Les associés du groupe valident la stratégie globale, la stratégie spécifique de chaque pôle ainsi que les projets de développement.

Leur rémunération est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. La partie fixe est déterminée en fonction des responsabilités assumées, de la qualité du parcours professionnel, de l'expérience et de l'ancienneté. La partie variable est liée à la performance de l'ensemble du groupe et à différents critères d'appréciation individuels.

Ces critères d'appréciation prennent en considération la contribution au développement de l'ensemble du groupe, au management des collaborateurs, à l'expertise technique, aux activités d'intérêt général et à la gestion des missions.

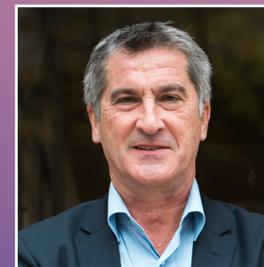
Par conséquent, aucune incitation financière ne peut conduire un associé à se mettre en infraction avec les règles d'indépendance fixées par ECA.



Jérôme BURRIER
Dijon



Eric GABORIAUD
Dijon



Claude CORNUOT
Dijon et Paris



Philippe BRUGNOT
Dijon



Arnaud CHANTERANNE
Dijon



Stéphanie MALBEZIN
Dijon



Alexandre DROUHIN
Dijon et Paris



Philippe FERNANDES
Dijon



Michael CLOCHE
Dijon



Maud LABORIER
Dijon



Louis DUVILLE
Dijon



Anthony AGIER
Mâcon



Véronique TAMI
Le Pôle RH



Céline DELAPORTE
totum Avocats

GOUVERNANCE

La direction du cabinet

La direction générale du cabinet est assurée par un comité de direction composé de 3 associés mandataires sociaux définis dans les statuts de la société Expertise Comptable et Audit SAS.

La direction du cabinet est alors assurée par

- **Le Président**

Jérôme BURRIER

- **Les Directeurs Généraux**

Eric GABORIAUD

Claude CORNUOT

La direction du cabinet propose la stratégie globale à l'ensemble des associés et valide les projets, le plan d'action et les objectifs des différents pôles.

Les directions de pôles

Les directions des pôles métiers et supports proposent à la direction les projets, les objectifs et les plans d'action. A ce titre, elles coordonnent et animent les plans d'actions et s'assurent de l'adéquation des moyens alloués avec les objectifs fixés.

Les pôles métiers

Au cœur de notre activité, ils contribuent au développement du groupe en proposant des services de qualité à nos clients.

Pôle Expertise comptable et Conseil

Stéphanie MALBEZIN
Michael CLOCHE

Pôle Audit

Philippe FERNANDES
Louis DUVILLE

Pôle Juridique et Fiscal

Philippe BRUGNOT
Stéphanie MALBEZIN

Pôle RSE

Maud LABORIER
Anthony AGIER

Pôle Social

Eric GABORIAUD
Véronique TAMI

Les pôles supports

Leur rôle est d'assurer la continuité et le bon fonctionnement du groupe afin de rester compétitif mais aussi de gérer et accompagner les équipes opérationnelles au quotidien.

Pôle RH interne

Eric GABORIAUD
Alexandre DROUHIN

Pôle Marketing et Communication

Eric GABORIAUD
Alexandre DROUHIN

Pôle Systèmes d'Information

Arnaud CHANTERANNE
Philippe FERNANDES

Pôle Comptabilité et contrôle de gestion

Jérôme BURRIER
Claude CORNUOT

Pôle Administratif et secrétariat

Claude CORNUOT
Anthony AGIER

Pôle Qualité

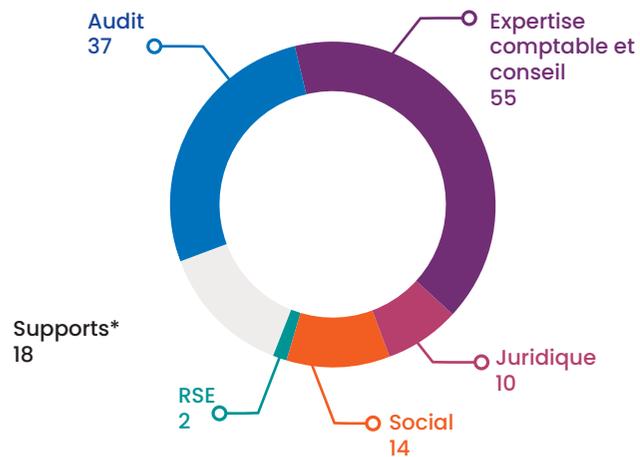
Philippe BRUGNOT
Anthony Agier

NOTRE CAPITAL HUMAIN

Au 31 octobre 2024, le groupe ECA regroupe 14 associés et 136 collaborateurs. Les Ressources Humaines constituent la base de nos compétences et un prérequis dans notre recherche constante de qualité.

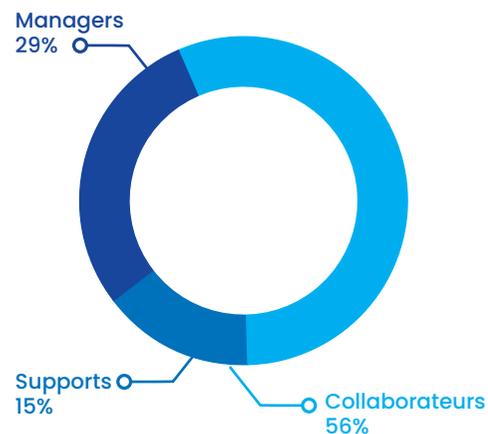
Le cabinet recrute aussi souvent que nécessaire des collaborateurs d'un niveau BAC+5 s'inscrivant dans le parcours d'obtention du diplôme d'expert-comptable ou de commissaires aux comptes.

▶ par pôle

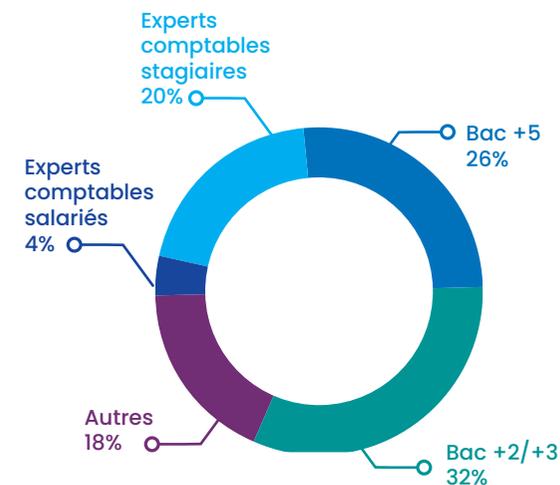


*Les fonctions supports sont les suivantes : ressources humaines, marketing et communication, informatique, secrétariat, comptabilité interne et contrôle de gestion.

▶ par fonction



▶ par niveau d'étude





FORMATION ET COMPÉTENCES

Le commissaire aux comptes doit posséder les connaissances nécessaires à l'exercice de ses missions. Il maintient un niveau élevé de compétences par la mise à jour régulière de ses connaissances et la participation à des actions de formation.

Le cabinet ECA veille à ce que ses collaborateurs disposent des compétences appropriées à la bonne exécution des tâches qui leur sont confiées.

A ce titre, ECA s'assure qu'ils reçoivent et maintiennent un niveau de formation approprié grâce à un plan de formation et une évaluation annuelle des compétences de ses collaborateurs.

Plan de formation

Chaque année, ECA élabore un plan de formation en s'appuyant sur les actions menées l'année précédente, les conclusions issues des contrôles qualité (niveaux 1 et 2), ainsi que les souhaits exprimés par les collaborateurs dans le cadre du dispositif de contrôle qualité. Pour répondre à ces besoins, le cabinet s'appuie sur les formations proposées par l'ATH, dont il est membre, ainsi que sur celles d'organismes externes agréés.

Le plan de formation est présenté par la direction du pôle qualité à la collectivité des associés et à la direction du cabinet.

En 2024, le plan de formation s'élève à 6 355 heures dont 2 040 heures dédié à l'audit et au commissariat aux comptes (externes et internes hors formations des experts-comptables stagiaires).

L'obligation de formation pour les commissaires aux comptes est de 20 heures minimum par an et 120 heures minimum sur 3 ans. Les commissaires aux comptes exerçant au sein des entités du groupe ECA ont rempli leur obligation de formation au titre de l'année 2024.

Système d'évaluation périodique collaborateurs

Une fiche individuelle de formation professionnelle établie pour chaque associé et chaque collaborateur permet de suivre l'historique des formations reçues.

L'entretien annuel avec chaque collaborateur permet d'apprécier l'adéquation entre les formations reçues et l'amélioration effective des compétences.

ATTESTATION DU RESPECT DES OBLIGATIONS LÉGALES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(article L.822-4 et L.822-61 du Code du Commerce)

La Direction Générale confirme que la politique de formation permet d'assurer le respect de l'obligation de formation continue des associés commissaires aux comptes telle que prévue par le Code de Commerce.

A Dijon, le 25 février 2025

Jérôme Burrier
Président

MEMBRE DU RÉSEAU MOORE GLOBAL



Andy Armanino
Chairman of
Moore Global
Network Limited

Depuis juillet 2024, ECA est un cabinet membre de Moore Global Network Limited*, un réseau mondial d'audit, d'expertise comptable et de conseil comptant 37 199 professionnels répartis dans 116 pays.

Les cabinets membres et correspondants de Moore Global réalisent un chiffre d'affaires global de 5,13 milliards de dollars. L'adhésion au réseau est régie par un accord contractuel.

La mission de Moore est d'aider ses collaborateurs, ses clients et ses communautés à prospérer, y compris chacun de ses cabinets membres.

*Moore Stephens International Limited a changé de nom en Moore Global Network Limited le 9 Septembre 2019

Les cabinets membres sont indépendants. Le réseau Moore Global leur permet d'accéder à des ressources spécialisées, un soutien renforcé, une expertise approfondie et des technologies avancées. Grâce à ces ressources partagées, nos cabinets membres peuvent proposer des solutions à l'échelle mondiale, collaborer entre secteurs et métiers, et former la prochaine génération de leaders.

Un plan stratégique, dirigé par le conseil d'administration de Moore Global, fixe les objectifs du réseau pour les deux prochaines années.

Les axes stratégiques clés sont :

- L'alignement des cabinets membres sur des valeurs fondamentales et des exigences de qualité communes, incluant des revues du réseau, des programmes de formation et de développement, ainsi qu'un accent particulier sur l'évolution des jeunes talents ;
- Une stratégie de croissance mondiale, soutenue par un plan d'action clair et structuré avec des objectifs définis et ciblés ;
- L'excellence et la qualité au cœur de toutes nos actions étayées par un système de contrôle de la qualité de niveau 2 au niveau de Moore France en complément du niveau 2 ATH ;

- L'innovation, pour aider les cabinets membres à adopter les nouvelles technologies ;
- Une collaboration renforcée, favorisant la communication, la transparence et la création de valeur pour nos membres ;
- La stratégie «Social Ambition», visant à générer un impact social positif dans toutes nos initiatives.

En France

A l'échelle nationale, ECA fait partie du réseau Moore avec 4 autres cabinets d'audit et de conseil :

- Coffra à Paris,
- Groupe Y dans l'Ouest,
- Novances en Rhône Alpes,
- Odyce en Région PACA.

Cet ensemble réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 130 M€.

Listes des cabinets membres du réseau Moore Global au sein de l'Union-Européenne

représentant un montant total des honoraires au 31/12/24 de 239 millions d'euros

Pays	Entité	Pays	Entité	Pays	Entité
Allemagne	BW Partner	Chypre	Moore Limassol Limited	Italie	Axis S.r.l
	Moore BRL GmbH		Moore Stylianou & Co		Bureau Plattner
	Moore Frankfurt AG	Croatie	Moore Audit Croatia		DF Audit S.p.A.
	Moore INTARIA GmbH		Moore Revidens d.o.o		Moore Professionisti Associati Srl Stp
	Moore Ludewig AG	Danemark	Inforevision		Reviprof S.p.A.
	Moore Rhein-Ruhr GmbH	Espagne	Moore Addveris Auditores y Consultores, S.L.P		Uniaudit s.r.l.
	Moore Treuhand Kurpfalz GmbH		MOORE AMS AUDITORES, S.L.	Lettonie	Vilson SIA
	Moore Westfalen AG		Moore Corporativa, S.L		Lituanie
	Schweinert & Peters PartGmbH		Moore Fidelitas Auditores SL	Luxembourg	Moore Audit SA
SONNTAG	Moore Ibergrup SAP		Malte	Moore	
Autriche	Dr. Rümmele Steuerberatung und Wirtschaftsprüfung GmbH & Co KG (RTG)		Moore LP SL	Norvège	Moore AS
	Inter Wirtschaftsprüfungs GmbH		MOORE SP AUDITORES, S.L.	Pays-Bas	Moore DRV
	Kroiss & Partner		Moore SP SL		Moore MKW BV
	MOORE BG&P Wirtschaftsprüfung GmbH		Finlande	Moore Idman Oy	Pologne
	MOORE CENTURION Wirtschaftsprüfungs und Steuerberatungs GmbH	France		Coffra	Portugal
	Moore Interaudit Wirtschaftsprüfung GmbH*		ECA	République Tchèque	Moore Czech Republic
	Moore Salzburg GmbH		Groupe Y		Roumanie
	Moore SKZ Wirtschaftsprüfung GmbH		Novances	Moore Audit One SRL	
	Moore SSK	Odycé	Gibraltar	Slovaquie	Moore BDR s. r. o.
Belgique	Moore Belgium	Moore Stephens Limited		Suède	Moore Allegretto AB
	Bulgarie	Moore Bulgaria Audit OOD	Grèce		Moore KLN AB
			Hongrie		Moore Ranby AB
		Irlande	Moore		
			Moore		

MEMBRE D'ATH

Depuis 2015, ECA a rejoint l'Association Technique d'Harmonisation, ATH.

Cette association reconnue sur le plan national regroupe 38 cabinets, 8 500 collaborateurs, plus de 350 bureaux en France et représente un chiffre d'affaires global de 933,4 M€. ATH est animé par le cabinet BBA, membre de l'Association.

ATH constitue une véritable Direction Technique pour le développement des outils, la formation, la documentation et la qualité à destination de cabinets indépendants.

ECA est largement représenté dans l'animation des groupes de travail au sein d'ATH, étayant son implication dans les pôles métiers, les groupes de travail et le système de contrôle de la qualité.



GESTION DES RISQUES

Le Comité des Risques de Signature (CRS)



Le Comité des Risques de Signature (CRS) consiste à maîtriser les risques auxquels s'expose ECA par la réalisation des missions.

Pour cela, il examine notamment les points suivants :

- ▶ Valider l'acceptation de tout nouveau mandat de commissariat aux comptes ;
- ▶ Valider les renouvellements de mandats ;
- ▶ Identifier les procédures d'alertes ou révélations au procureur en cours ;
- ▶ Valider les délégations de signature.

Tous les associés doivent ou peuvent interroger le comité des Risques dès qu'ils ont un cas complexe ou particulier.

Ce comité est composé de :

- Claude Cornuot
- Philippe Brugnot
- Philippe Fernandes
- Catherine Chamouton.

Il se réunit au moins une fois par trimestre pour étudier les sujets à l'ordre du jour.

GESTION DES RISQUES

Les procédures d'indépendance

▶ En interne

L'indépendance est une exigence forte du cabinet ECA dans la gestion de sa relation avec ses clients. Cette indépendance repose sur des critères d'intégrité, d'objectivité et de compétence ainsi que sur l'absence de conflits d'intérêts et d'incompatibilités entre missions d'audit et non audit. Elle s'apprécie lors de :

- ▶ La déclaration d'indépendance souscrite annuellement par chaque associé et chaque collaborateur ;
- ▶ La procédure d'acceptation d'une nouvelle mission de commissariat aux comptes, laquelle prévoit une recherche des risques associés à l'exercice du nouveau mandat ;
- ▶ La procédure de maintien de la mission, laquelle se traduit par une revue annuelle des critères ayant conduit à son acceptation initiale ;

▶ La revue indépendante des dossiers d'audit, effectuée par un commissaire aux comptes du cabinet non signataire du dossier.

De plus, ECA a mis en place, dans le cadre des dispositions de l'article L.822-14 du Code du Commerce, un **système de rotation des signataires titulaires** d'un ou plusieurs mandats d'entités cotées sur un marché réglementé ainsi que leurs filiales importantes.

Il en est de même pour les personnes morales visées à l'article L.612-1 et aux associations visées à l'article L.612-4, dès lors qu'elles font appel à la générosité publique.

▶ Au sein du réseau

Les membres sont totalement indépendants les uns des autres sur le plan juridique, de leur stratégie et de leur mode de management.

Chaque cabinet membre doit vérifier son indépendance lors de l'acceptation ou du renouvellement d'une mission. Les recherches de conflits se font via la base de données Moore Intelligence et la base de données Moore France, avec un échange entre cabinets en cas de conflit potentiel.

DÉCLARATION DE LA DIRECTION RELATIVE À LA VÉRIFICATION INTERNE DES RÈGLES D'INDÉPENDANCE

La Direction Générale a mis en oeuvre un dispositif constitué principalement par les procédures de contrôle décrites précédemment afin de s'assurer du respect du principe d'indépendance.

Elle déclare que les contrôles nécessaires ont été mis en oeuvre en vue de s'assurer que le principe est respecté.

A Dijon, le 20 février 2025.

Jérôme Burrier
Président

GESTION DES RISQUES

Le système de contrôle de la qualité

La qualité de nos travaux est au centre de nos préoccupations et fait partie intégrante de la politique du cabinet et de sa stratégie globale.

Nous demandons à l'ensemble du personnel de s'impliquer dans la démarche qualité du cabinet afin d'assurer la réussite de la politique engagée.

C'est pourquoi, chaque membre du cabinet doit s'attacher à respecter les instructions présentées dans le manuel de procédures afin de respecter les exigences légales et réglementaires, le code de déontologie, les normes professionnelles et d'améliorer en permanence le niveau des prestations rendues par le cabinet.

► Le contrôle qualité interne annuel

Le contrôle qualité interne annuel porte sur l'efficacité de notre système qualité et notamment sur :

- L'exécution de toutes les missions du cabinet ;
- La matérialité des travaux effectués et à titre d'exemple ;
- L'organisation du dossier d'audit légal, prévu par l'article R 823-10 du code de commerce ;
- La matérialité du dossier de travail, prévu par la NEP 2300 concernant les missions de présentation des comptes annuels ;
- La formation des salariés : plan de formation (adéquation aux besoins, réalisation) ;
- L'encadrement et le contrôle des activités des salariés (mécanisme de supervisions de travaux) ;
- Le respect des procédures normatives et le cas échéant propre au cabinet ou à son réseau (RH, indépendance, éthique et déontologie, lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, documentation, manuel qualité des missions réalisées ;

- La gestion des incidents, manquements, réclamations, décisions de la direction.

Le programme de contrôle qualité interne est adapté au regard d'une analyse de risques : risques associés aux dossiers, résultats des contrôles antérieurs ...

Le dispositif de contrôle qualité interne est évalué annuellement et les conclusions de cette évaluation ainsi que toute mesure proposée en vue de le modifier et les plans d'action sont conservés par la direction du cabinet pendant un délai de 6 ans.

DÉCLARATION DE LA DIRECTION RELATIVE À L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME INTERNE DE CONTRÔLE QUALITÉ

Sur la base des procédures mises en oeuvre, la Direction Générale atteste avoir mis en place un système de contrôle qualité permettant une gestion de risques appropriés.

A Dijon, le 20 février 2025.

Jérôme Burrier
Président

GESTION DES RISQUES

Le système de contrôle de la qualité

▶ Contrôle qualité par ATH

Chaque année, notre cabinet bénéficie en tant que membre d'AH, d'un contrôle qualité indépendant mené par l'équipe d'ATH. Ce contrôle a pour objectif d'apprécier pour chaque cabinet la pertinence de son organisation et des diligences professionnelles mises en oeuvre.

Les conclusions de ces contrôles nous permettent ensuite de préciser les axes de développement de notre politique en matière de qualité pour l'exercice à venir.

Dernier contrôle ATH : 2024

▶ Contrôle qualité par Moore Global

Les obligations d'adhésion définies dans la Déclaration de Pratique Professionnelle (SOPP) de MGNL exigent que chaque cabinet membre (ainsi que leurs entités contrôlées et affiliées) respecte les Normes Internationales d'Audit (ISA), les Normes Internationales de Gestion de la Qualité (ISQM) et le Code d'Éthique de l'IESBA.

En tant que membre, ECA est soumis à un contrôle qualité tous les 3 ans. La fréquence de la revue qualité par Moore Global est réévaluée à chaque contrôle qualité.

Dernier contrôle Moore : 2024

▶ Contrôle de la Haute Autorité d'Audit (H2A)

Enfin, comme tous les cabinets d'audit dits EIP, ECA a bénéficié de trois contrôles périodiques de la Haute Autorité d'Audit (H2A).

Ces inspections de plusieurs semaines au sein du cabinet, ont conclu de façon favorable sur la conduite de nos missions de commissariat aux comptes, comme dans l'organisation et les procédures du cabinet.

Dernier contrôle H2A : 2023



37 Rue Elsa Triolet
Parc Valmy 21000 Dijon

T +33 (0) 3 80 65 45 23

www.ecagroupe.fr